



# Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024

Conseil Municipal du 21 mars 2024

## **Préambule**

L'article L2313- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit, dans le cadre de la mise en œuvre de la transparence financière des collectivités, la réalisation d'une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles les concernant. Celle-ci doit être jointe au Budget Primitif de chaque collectivité afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, spécialité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget de la Commune est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupés toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département, la Région, l'Etat qui viennent compléter le financement des projets communaux.

# SOMMAIRE

<b>I. Structure du budget.....</b>	<b>4</b>
<b>II. Section de fonctionnement.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>6</b>
Dépenses réelles de fonctionnement.....	6
Dépenses d'ordre .....	7
<b>2. Recettes de fonctionnement .....</b>	<b>8</b>
Recettes réelles de fonctionnement .....	8
Recettes d'ordre .....	10
<b>3. Epargne de gestion .....</b>	<b>10</b>
<b>III. Section d'investissement .....</b>	<b>11</b>
<b>1. Dépenses d'investissement .....</b>	<b>12</b>
Dépenses d'équipement .....	12
Dépenses financières .....	13
Dépenses d'ordre .....	13
Reste à réaliser 2023 .....	13
<b>2. Recettes d'investissement.....</b>	<b>13</b>
Recette d'équipement.....	13
Recette financières.....	14
Recette d'ordre .....	14
Reste à réaliser 2023 .....	14
<b>3. Emprunt.....</b>	<b>14</b>

## I. Structure du budget

Le budget primitif fixe le montant prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2024. Il est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

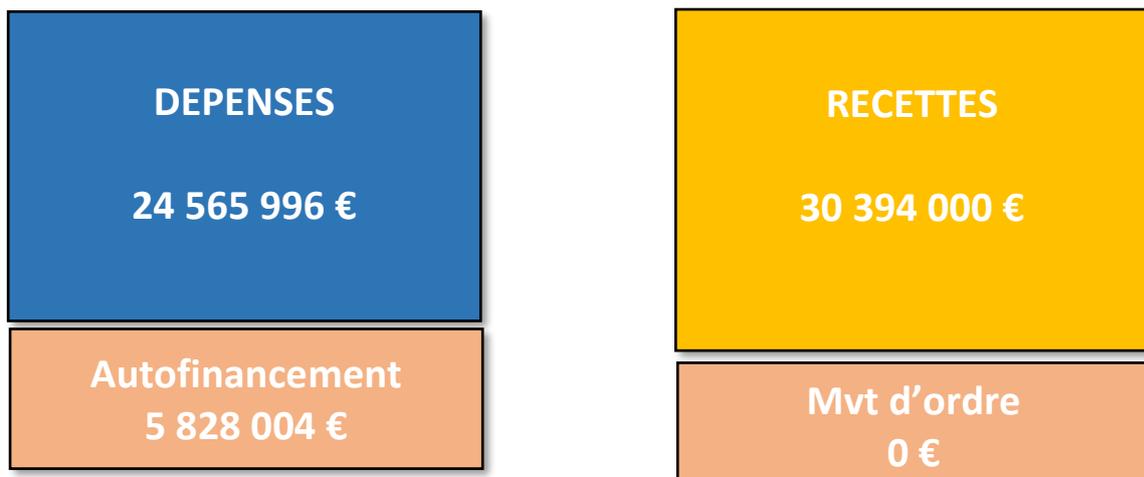
Section de fonctionnement	30 394 000 €
Section d'investissement	29 000 000 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>59 394 000 €</b>

Ces montants incluent les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de l'exercice 2023 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice 2023.

Le vote des dépenses et des recettes s'effectue par nature (type de dépense ou recette) au niveau du chapitre budgétaire (regroupement des natures). Une présentation par fonction (ou secteur) complète la présentation par nature.

Ce rapport présente le projet de budget 2024 soumis à l'adoption de l'assemblée délibérante. Il fait suite aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

### Fonctionnement



### Investissement



## II. Section de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement du budget principal, les montants proposés au vote du conseil, comparés à ceux votés par le conseil municipal en 2023 sont les suivants :

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	% Evolution
<b>Section de fonctionnement – Dépenses (en €)</b>	<b>28 124 953</b>	<b>30 394 000</b>	<b>+ 8.07%</b>
011 - Charges à caractère général	7 435 142	7 200 000	-3.16%
012 - Charges de personnel	13 255 101	13 500 000	+1.85%
014 – atténuation de produits	270 000	300 000	+11.11%
65 - Autres charges de gestion courante	1 685 432	2 995 000	+77.7%
66 – Charges financières	537 000	461 000	-14.15%
67 - Charges exceptionnelles	1 329 120	9 996	-99.25%
68 - Provision	93 200	100 000	+7.30%
042 – Opérations d’ordre	807 900	850 000	+5.21%
023 – Virement à la section d’investissement	2 712 058	4 978 004	+83.21%

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	% Evolution
<b>Section de fonctionnement – Recettes (en €)</b>	<b>28 124 953</b>	<b>30 562 000</b>	<b>+ 8.67%</b>
013 - Atténuations de charges	154 000	150 000	-2.60%
70 – Produits des services	2 191 229	2 189 950	-0.06%
73 – Impôts et taxes	17 924 593	18 338 000	+2.31%
74 – Dotations, subventions et participations	4 331 061	4 309 963	-0.49%
75 – Autres produits de gestion	542 100	601 000	+10.87%
76 – Produits financiers	127 170	181 000	+42.33%
77 - Produits exceptionnels	35 300	5 000	-85.84%
042 – Opérations d’ordre	0	0	=
Résultat N - 1	2 819 500	4 619 087	+63.83%

Le résultat de l'exercice 2023 (7 619 087 €) sera répartie de la façon suivante :

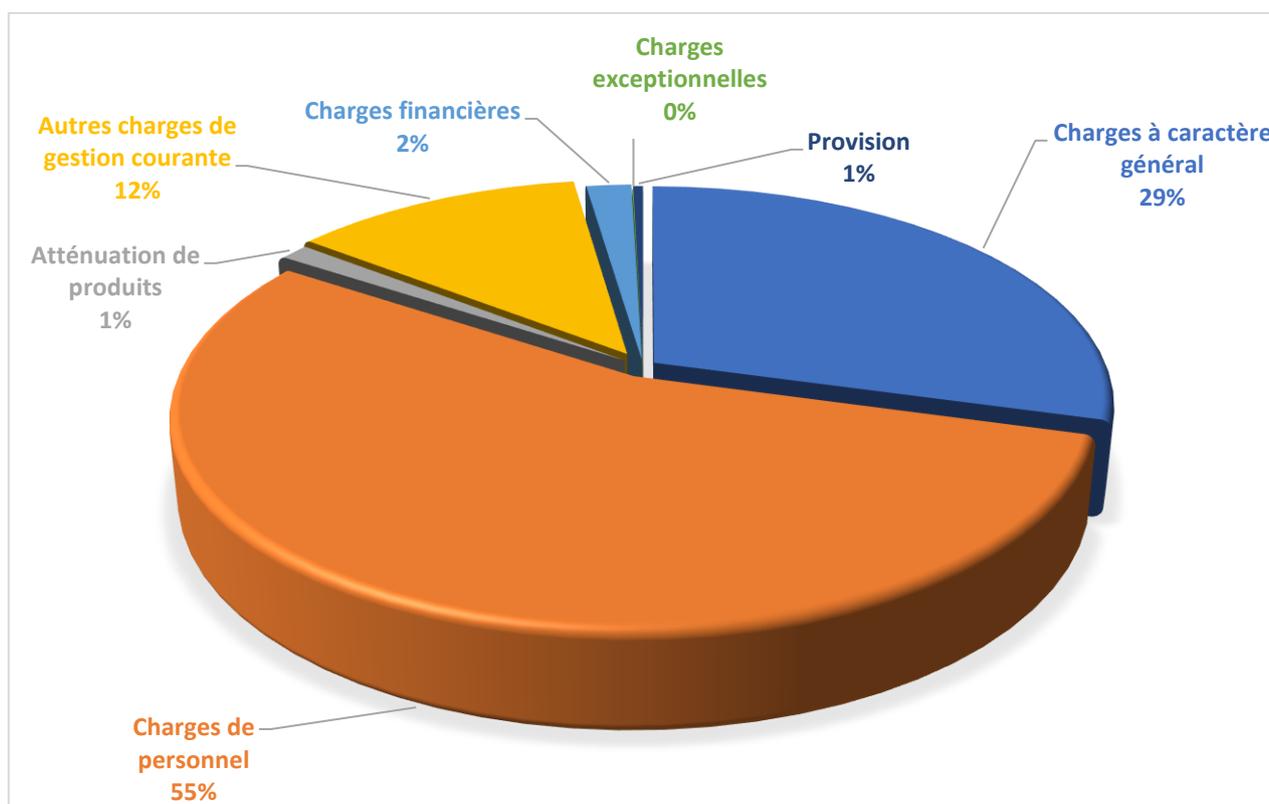
- Affecté au financement de l'investissement pour 3 000 000 €
- Réaffecter au financement du fonctionnement pour 4 619 087 €

La section de fonctionnement représente 51 % du budget principal (section de fonctionnement et d'investissement cumulées) de la commune.

**1. Dépenses de fonctionnement**

Dépenses réelles de fonctionnement

24 565 996 €



- ❖ **Ratio 1** : Dépenses réelles de fonctionnement/population  
 Soisy-sous-Montmorency : 1 352 €  
 Moyenne Nationale de la strate (2022) : 1 099 €

**Chapitre 011 Charges à caractère général****7 200 000 €**

Le chapitre 011 regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services de la collectivité territoriale. Il s'agit principalement des postes suivants : achats de fournitures, électricité, téléphone, prestations de services, transport de biens et de personnes...

Pour l'année 2024, ce chapitre diminue suite au transfert des dépenses logiciel vers la section d'investissement.

**Chapitre 012 Charges de personnel****13 500 000 €**

Le chapitre regroupe toutes les dépenses liées aux frais de personnel (rémunérations, assurances, frais de mission ...). Il est en augmentation de 1.85%.

En 2024, la masse salariale est impactée par la refonte du régime indemnitaire (250K) et les 5 points d'indice. Les frais de personnel se décomposent donc ainsi :

➤ Salaires courants	13 252 000 €
➤ CIA	124 000 €
➤ Assurance du personnel	31 000 €
➤ Allocation perte d'emploi	17 000 €
➤ Cotisation auprès d'autres organismes (CNAS)	58 000 €
➤ Médecine du travail	18 000 €

- ❖ **Ratio 7** : Masse salariale /Dépenses réelles de fonctionnement  
*Soisy-sous-Montmorency : 54.95%*  
*Moyenne Nationale de la strate (2022) : 60.4%*

**Chapitre 014 Atténuation des charges** **300 000 €**

- FPIC (Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales) 300 000 €

**Chapitre 65 Autres charges de gestion courante** **2 995 000 €**

Ce chapitre comprend :

- Les contributions obligatoires notamment le contingent incendie 406 000 €
- Les subventions aux associations 665 000 €
- La subvention d'équilibre du budget du CCAS 400 000 €
- Les indemnités et les cotisations sociales des élus 221 300 €
- Les admissions en non-valeur 40 000 €
- Provision remboursement fiscalité SCERGIS 1 200 000 €

**Chapitre 66 Charges financières** **461 000 €**

Ce poste concerne les intérêts de la dette et se décompose ainsi :

- Intérêts des emprunts 461 000 €
- Intérêts Courus Non Echus 0 €

L'encours de la dette est au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 12.5 M€, 93.05 % de l'encours est à taux fixe et 6.95% sur taux de change. La durée résiduelle est de de 10 ans et 11 mois.

- ❖ **Ratio 5** : Encours de dette/population (au 1<sup>er</sup> janvier)  
*Soisy-sous-Montmorency : 688 €*  
*Moyenne Nationale de la strate (2022) : 829 €*

**Chapitre 67 Charges exceptionnelles** **9 996 €**

Ce chapitre est consacré aux dépenses exceptionnelles.

**Chapitre 68 Provision** **100 000 €**

Ce chapitre comprend :

- Provision pour risque et charges financière 50 000 €
- Provision aux dépréciations des actifs circulants 50 000 €

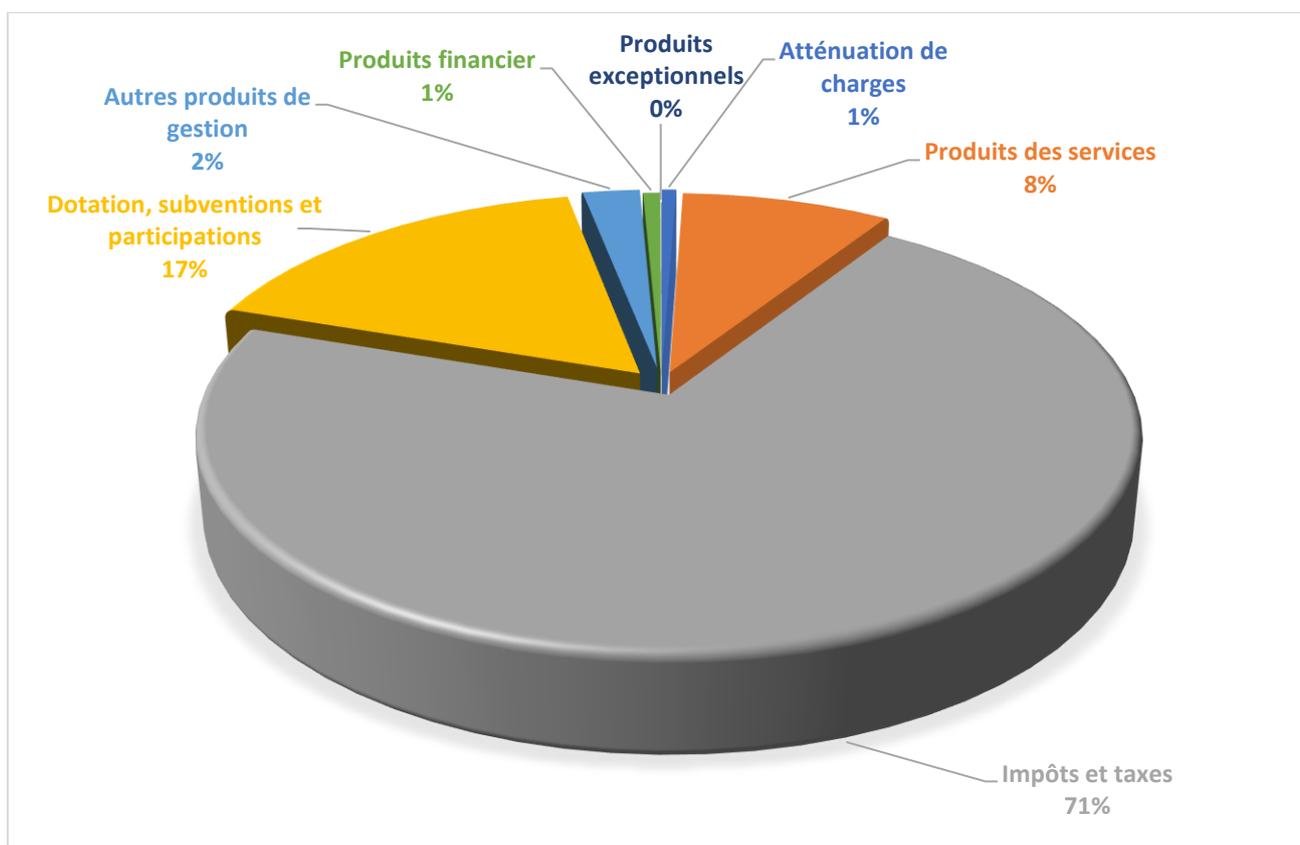
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>5 828 004 €</b>
-------------------------	--------------------

Ces dépenses ne donnent pas lieu à des mouvements financiers.

- Dotations aux amortissements 850 000 €
- Virement à la section d'investissement 4 978 004 €

## 2. Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	25 774 912 €
------------------------------------	--------------



❖ **Ratio 3** : Recettes réelles de fonctionnement/population

Soisy-sous-Montmorency : 1 427 €

Moyenne Nationale de la strate (2022) : 1 305 €

### Chapitre 013 Atténuation de charges

150 000 €

Ce chapitre comptabilise les remboursements d'assurance versés par la CPAM et l'assureur de la collectivité suite à des congés maternité ou de longue maladie.

### Chapitre 70 Produits des services

2 189 950 €

Ce chapitre est consacré aux participations des usagers des services. Il s'agit notamment des frais de restaurations scolaires et des accueils périscolaires et extra scolaires, de la facturation des crèches...

**Chapitre 73 Impôts et taxes****18 338 000 €**

Ce chapitre est relatif à la fiscalité directe et indirecte ainsi que l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Plaine vallée.

Ce chapitre comporte 1.3 M€ de « recette fragile ». Il s'agit de la compensation de la taxe d'habitation du SCERGIS versé à la ville.

➤ La fiscalité directe

A compter de 2023, les communes pourront de nouveau faire varier leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Par ailleurs, les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties sont différentes entre l'échelon communal et l'échelon départemental en fonction des politiques d'abattement. Les bases seront donc retraitées par les services fiscaux mais n'ont pas été communiquées à la Ville. De plus, le coefficient correcteur qui sera appliqué n'est pas encore connu. De sorte qu'en l'absence de l'état fiscal 1259, nous pouvons réaliser qu'une estimation du produit fiscal.

La fiscalité directe sera marquée en 2024 par la revalorisation des valeurs locatives au taux de +3.9%. Cette revalorisation comprend uniquement les locaux d'habitation, les entreprises ne sont pas concernées. Ainsi l'augmentation des bases 2024 pour la commune est de 2.5%.

La commune a décidé d'appliquer une baisse des taux d'imposition sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Cette diminution représente un gain de 168 000€ en faveur des Soisiens.

Les bases estimées de la fiscalité des ménages sont les suivantes :

	Bases notifiées 2023	Bases estimées 2024	Taux 2023	Taux 2024	Produit à taux constants
Taxe sur foncier bâti (part communale)	31 487 000	32 274 175	37.17	36.65	11 828 485
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	78 700	80 668	116.18	115.66	93 300
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 037 624	1 063 565	18.70	18.70	198 886
<b>Sous-Total</b>	<b>32 603 324</b>	<b>33 418 408</b>			<b>12 120 671</b>

Le coefficient correcteur est estimé à 2 711 329 €.

➤ L'attribution de compensation

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Plaine vallée est de 1 350 000 €.

❖ **Ratio 2 : Produit des impositions directes/population**

*Soisy-sous-Montmorency : 825 €*

*Moyenne Nationale de la strate (2022) : 594 €*

La fiscalité indirecte

L'inscription budgétaire de l'année 2024 pour la fiscalité indirecte locale s'élève à 2 957 000 € et comprend notamment les droits de mutation (800 000 €), la taxe sur l'électricité (300 000 €) et la taxe locale sur les publicités extérieures (30 000 €). La communauté Pleine Vallée a décidé le versement d'une dotation de solidarité communautaires aux communes membres répartis selon les critères suivants :

Pour Soisy-sous-Montmorency, la DSC s'élève en 2024 à 65 000 €.

**Chapitre 74 Dotations et participations**

**4 309 962 €**

La dotation forfaitaire est stabilisée et s'élèvera à 2 000 000 €.

Les participations des partenaires institutionnels (Etat, Département, Communes, CAF) sont stables.

❖ **Ratio 6** : Dotation Globale de Fonctionnement/population

Soisy-sous-Montmorency : 110 €

Moyenne Nationale de la strate (2022) : 170 €

**Chapitre 75 Autres produits de gestion courante**

**601 000 €**

Ce chapitre concerne les revenus des immeubles et les produits des concessions.

**Chapitre 77 Produits exceptionnels**

**5 000 €**

**Recettes d'ordre**

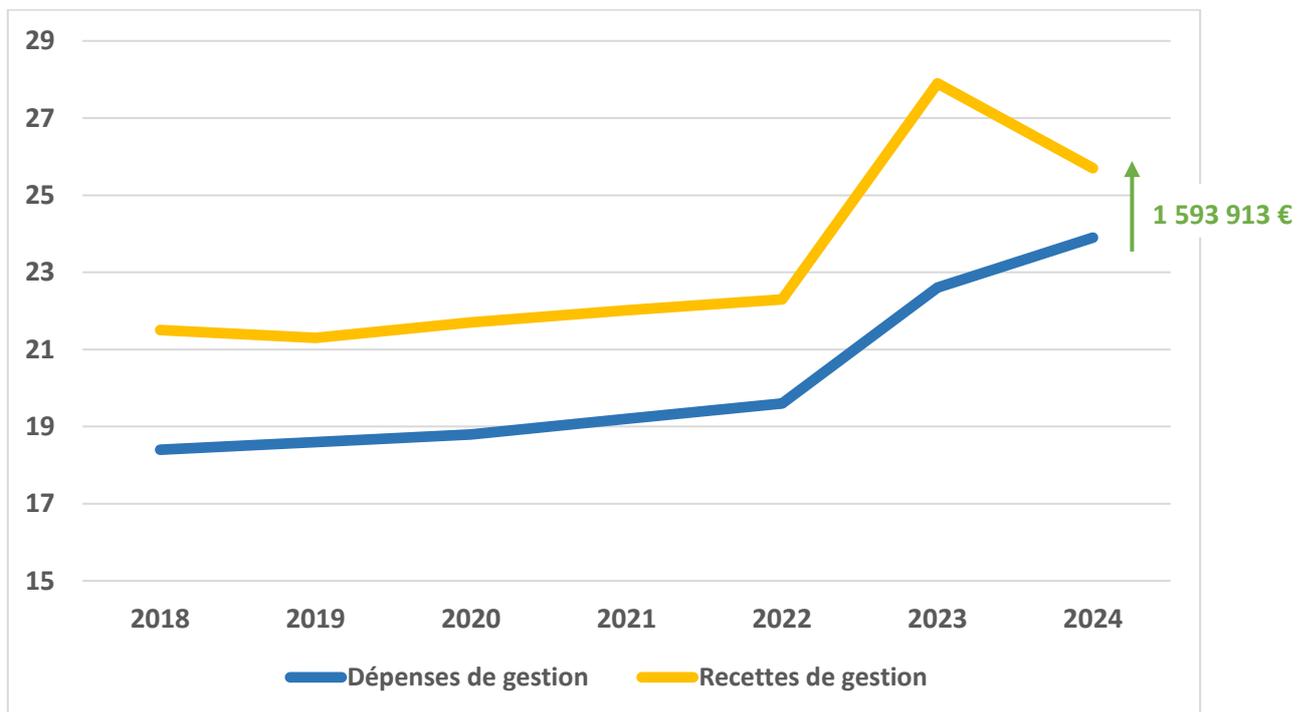
**4 619 087 €**

Ces recettes ne donnent pas lieu à des mouvements financiers.

➤ Résultat de fonctionnement 2023

**4 619 087 €**

**3. Epargne de gestion**



### III. Section d'investissement

Pour la section d'investissement du budget principal, les montants proposés au vote du conseil ainsi que les reports sont les suivants :

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
<b>Section d'investissement – Dépenses (en €)</b>	<b>28 850 543</b>	<b>29 000 000</b>
10 – Dotations, fonds divers et réserves	11 404	11 000
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 640 000	1 550 000
20 – Immobilisations incorporelles	310 293	325 400
204 – Subvention équipement	15 000	0
21 - Immobilisations corporelles	10 959 057	13 089 746
23 – Immobilisations en cours	15 489 731	9 400 000
27 – Dépôts et cautionnement	1 220	0
Opération patrimoniale	423 838	200 000
Opérations d'ordre	0	0
Report n-1	0	4 423 854

	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
<b>Section d'investissement – Recettes(en €)</b>	<b>28 850 543</b>	<b>29 000 000</b>
024 – produits des cessions	2 949 000	3 050 000
10 – Dotations, fonds divers et réserves	4 460 000	4 290 000
13 – subventions d'investissement	7 601 700	5 109 004
16 – Emprunts et dettes assimilées	338 185	1 378 000
20 – Immobilisation incorporelles	1 019 640	0
Opération patrimoniale	420 375	200 000
Opérations d'ordre	807 900	850 000
Virement de la section de fonctionnement	2 712 058	4 978 004
Résultat n-1	8 541 685	6 168 992
Report n-1	0	2 976 000

Les dépenses d'équipement nouvelles sont d'un montant total de 22.8 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter 4,1 millions d'euros de crédits reportés (dépenses engagées en fin d'année 2023) ; c'est donc près de 26.9 millions d'euros qui vont être investis en 2024.

**1. Dépenses d'investissement**

<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>22 815 146 €</b>
------------------------------	---------------------

Parmi les principales réalisations prévues, nous pouvons citer :

➤ Les acquisitions de terrains	3 560 000 €
Dont :	
○ Petit Grill (668K€)	
○ Trot (264K€)	
○ 29 rue de Montmorency (495K€)	
○ Stourbe (1.73M€)	
○ Garcelon (400K€)	
➤ Les immobilisations incorporelles (études urbaines, logiciels ...)	325 400 €
➤ Travaux de voirie	3 400 000€
Dont :	
○ Aménagement parking aile Ouest Mairie (100K€)	
○ Remplacement pavés place Sestre (170K€)	
○ Extension parking Espace Culturel (700K€)	
○ Requalification petit lac (1M€)	
○ Requalification rue Jaures (800K€)	
○ Modernisation du réseau d'électrification (570K€)	
➤ Fontaine du Val Ombreux	410 000 €
➤ Travaux dans les bâtiments	1 620 000 €
Dont :	
○ ADAP (100K€)	
○ Aménagement bureau PM (150K€)	
○ Crèche + RPE (300K€)	
○ Ecoles (800K€)	
➤ Construction Espace Culturel	10 000 000 €
➤ Construction tennis couvert + extérieurs	616 000 €
➤ Propriété Bailly	600 000 €
➤ Orangerie	200 000€
❖ <b>Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut/population</b>	
Soisy-sous-Montmorency : 1 341 €	
Moyenne Nationale de la strate (2022) : 297 €	
❖ <b>Ratio 9 : Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement</b>	
Soisy-sous-Montmorency : 93%	
Moyenne Nationale de la strate (2022) : 22%	

<b>Dépenses financières</b>	<b>1 550 000 €</b>
-----------------------------	--------------------

- Remboursement en capital des emprunts (art.1641 et 16441) 1 540 000 €
- Restitution de dépôts de garantie reçus (art.165) 10 000 €

❖ **Ratio 8** : *Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement*

*Soisy-sous-Montmorency : 114%*

*Moyenne Nationale de la strate (2022) : 91%*

<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>200 000 €</b>
-------------------------	------------------

- Opération patrimoniales 200 000 €

<b>Reste à réaliser 2023</b>	<b>4 423 854 €</b>
------------------------------	--------------------

## 2. Recettes d'investissement

En recettes d'investissement, le budget de la Ville tient compte de l'autofinancement, des subventions attendues de différents financeurs institutionnels, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.), des taxes d'aménagement, des cessions immobilières et de l'emprunt.

<b>Recette d'équipement</b>	<b>6 477 004 €</b>
-----------------------------	--------------------

- Subvention 5 109 004 €
  - Etat
    - Réhabilitation de la propriété Bailly (49K€)
    - Construction de l'Espace culturel (795K€)
    - Eclairage publique (500K€)
  - Région
    - Espace culturel (construction, parking, fond documentaire) (1.6M€)
    - Fontaine du Val Ombreux (197K€)
    - Orangerie (75K€)
    - Propriété Bailly (600K€)
    - Tennis (163K€)
  - Département
    - Espace culturel (2.6M€)
    - Fontaine du Val Ombreux (79K€)
    - Orangerie (30K€)
    - Propriété Bailly (191K€)
    - Tennis (424K€)
  - Fonds de concours CAPV
    - Tennis (103K€)
- Emprunt d'équilibre en euros (art.1641) 1 368 000 €

<b>Recette financières</b>	<b>7 350 000 €</b>
----------------------------	--------------------

➤	FCTVA (art.10222)	1 200 000 €
➤	Affectation du résultat N-1 (art.1068)	3 000 000 €
➤	Taxe d'aménagement (art.10228)	90 000 €
➤	Dépôt de garantie reçu (art.165)	10 000 €
➤	Cessions mobilières et immobilières (art.024)	3 050 000 €
	○ OAP N°3 CDC Habitat (1.05M€)	
	○ OPAC de l'Oise (600K€)	
	○ Nexity (1.4M€)	

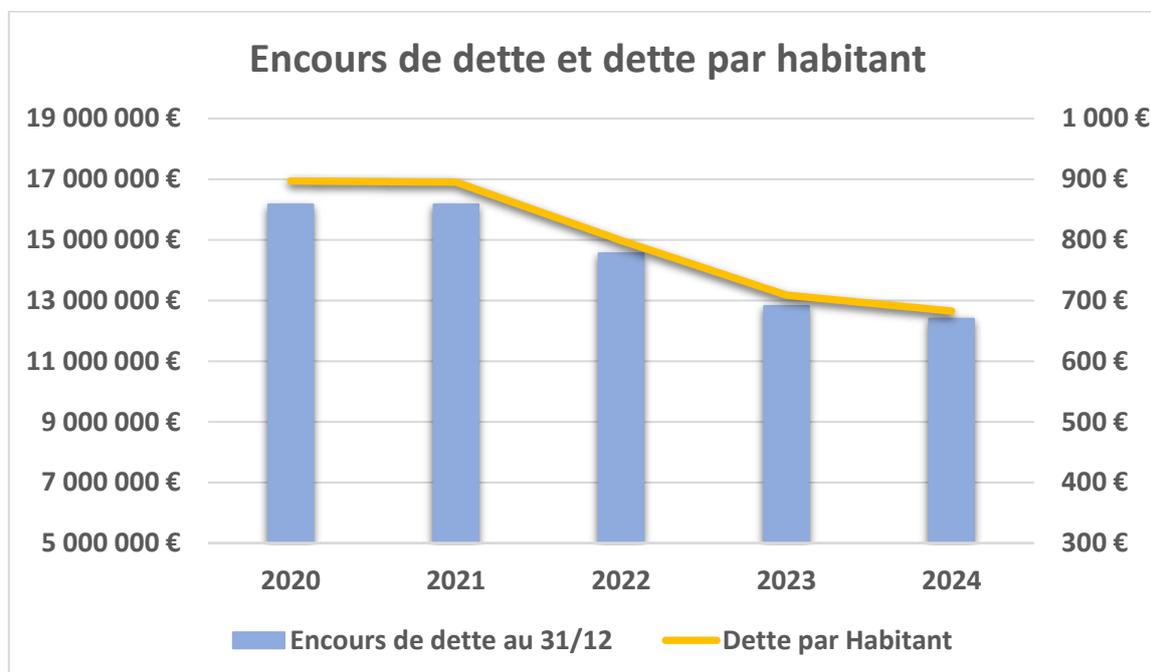
<b>Recette d'ordre</b>	<b>12 196 996 €</b>
------------------------	---------------------

➤	Dotation aux amortissements	850 000 €
➤	Opération patrimoniales	200 000 €
➤	Virement de la section de fonctionnement	4 978 004 €
➤	Résultat d'investissement 2023	6 168 992 €

<b>Reste à réaliser 2023</b>	<b>2 976 000 €</b>
------------------------------	--------------------

### 3. Emprunt

Les efforts de gestion de la collectivité engagés ces dernières années ont permis de faire face à la baisse significative des dotations de l'Etat et de constituer une réserve autorisant un autofinancement marqué de nos dépenses d'investissement.



❖ **Ratio 10** : Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement

Soisy-sous-Montmorency : 48%

Moyenne Nationale de la strate (2022) : 63%